

Le 21 mars 2024

DE NOUVEAUX RYTHMES TESTÉS POUR LES COLLECTES DE DÉCHETS MÉNAGERS

Après avoir mené une expérimentation sur le tri à la source des biodéchets sur les communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Orléans (Saint-Marceau) et Olivet, et proposé aux habitants volontaires des solutions adaptées à leur typologie d'habitat, Orléans Métropole se penche désormais sur la réorganisation du rythme des collectes de déchets ménagers (poubelle verte). Habituellement ramassés chaque semaine, ils seront désormais collectés toutes les deux semaines sur la commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie de Saint-Marceau à Orléans, afin de valider des hypothèses de redimensionnement des circuits de collecte, avant un éventuel élargissement à d'autres zones d'Orléans Métropole.



L'extension des consignes de tri mise en place depuis 2021 a « transféré » un volume non négligeable de déchets ménagers vers les recyclables. À l'échelle métropolitaine, près de la moitié des foyers sont aujourd'hui équipés d'un composteur individuel (26 000). La généralisation du tri à la source des biodéchets depuis début 2024 et le déploiement des opérations de mise à disposition de composteurs se poursuivent. Sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et une partie du quartier Saint-Marceau à Orléans, des relevés terrain (taux de présentation et taux de remplissage des bacs présentés à la collecte) opérés sur 4 semaines fin 2023 ont permis de mesurer les taux d'utilisation du service. Il en ressort que 78% des usagers utilisent le service de collecte avec un volume de poubelle leur permettant une collecte tous les 15 jours, permettant une collecte moins régulière. Dans une démarche d'optimisation des moyens, de diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles (poubelle verte), ces observations conduisent alors à tester de nouveaux rythmes de collecte, pour les 8 000 habitants concernés par cette expérimentation.

Une fois l'accord de la préfecture obtenu, le rythme des collectes des déchets ménagers passera à 1 fois toutes les 2 semaines, comme celui des déchets recyclables, dont la fréquence de collecte restera identique (toutes les deux semaines également). Sur le secteur concerné, près de 50% des foyers sont équipés de composteurs individuels. Pour les usagers identifiés comme gros producteurs, une tournée spécifique de collecte permettra de conserver la fréquence d'une fois par semaine (établissements de santé, EPHAD, commerces de bouche, immeubles en habitat collectif, écoles...) L'expérience acquise suite à cette expérience, confortera les évolutions à venir dans l'adoption par tous, de ce nouveau rythme à l'échelle métropolitaine.

LE COMPOSTAGE EN HABITAT COLLECTIF RENFORCÉ ET ENCOURAGÉ

Orléans Métropole souhaite soutenir le développement du compostage sous toutes ses formes et, notamment, le compostage partagé. Permettant de réduire de plus de 30% le volume des déchets produits par un ménage, le compostage partagé permet aussi de développer du lien social dans la mesure où il favorise la rencontre et la coopération. Orléans Métropole s'engage donc à conventionner avec les copropriétés ou les bailleurs sociaux disposés à mettre en place du compostage partagé afin d'atteindre collectivement l'objectif de réduction de production de déchets de 100 kg par habitant d'ici 2027. Orléans Métropole accompagnera et facilitera en ce sens l'installation et le fonctionnement des dispositifs.

Germain FOURNIER, attaché de presse
Orléans Métropole

☎ 02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38
✉ germain.fournier@orleans-metropole.fr

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



@RPOrleansMetro
www.orleans-metropole.fr/espace-presse